



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Réf : CCAS24_61

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 29 août 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU.

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°61

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : ADHESION 2024 AU RESEAU NATIONAL DES EPICERIES SOLIDAIRES ANDES

Il est rappelé que le CCAS a pour projet l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire au 2ème semestre 2024.

Il est proposé aux membres d'**adhérer au réseau national des épiceries solidaires ANDES** et d'**approuver la signature de la convention** telle que jointe à la présente.

La mission d'ANDES est de favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité et l'insertion sociale des personnes en situation de précarité par le biais des épiceries sociales et solidaires. Dans ce but, ANDES soutient leur développement et leur implantation durable : action de formation, d'approvisionnement, communication externe, partenariat ...

Le montant de l'adhésion à ANDES est de 200€ pour l'année 2024. La convention est conclue pour l'année civile 2024. A l'issue de cette année, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

—
Considérant le projet d'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire par le CCAS de Naintré au 2ème semestre 2024,

Considérant l'aide apportée par le réseau national des épiceries solidaires ANDES dans le cadre de cette ouverture,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS :

- acceptent d'adhérer au réseau national des épiceries solidaires ANDES pour l'année 2024,
- autorisent M le Président à signer la présente convention,
- chargent M le Président de toutes les démarches afférentes à ce dossier.

AR PrefectureN°61 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20240905-CCAS24_61-DE

Reçu le 12/09/2024

Publié le 12/09/24

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

12 SEP. 2024



AR Prefecture N°61 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20240905-CCAS24_61-DE
Reçu le 12/09/2024